

# AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

Commune de Harnes

---

## PROJET DE NOUVELLE IMPLANTATION D'INSTALLATION RADIOÉLECTRIQUE

Conformément aux dispositions du Code des postes et communications électroniques, Monsieur le Maire informe les habitants de la commune du :

### PROJET DE NOUVELLE IMPLANTATION D'INSTALLATION RADIOÉLECTRIQUE, RUE DE STALINGRAD, COMPLEXE SPORTIF RAYMOND BERR

Le dossier d'information, accompagné de la simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par cette installation, sera consultable à la Mairie de Harnes, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à partir du 12 juin 2024 et pendant trois semaines, soit jusqu'au 03 juillet 2024 inclus.

Durant toute la période de consultation, le public aura la possibilité de consulter le dossier d'enquête :

- En version papier à l'accueil du service urbanisme de la Mairie, selon les horaires d'ouverture.
- En version électronique sur le site internet de la commune de Harnes : <https://www.ville-harnes.fr/site/projet-de-nouvelle-implantation-dinstallation-electrique/>

Le service urbanisme se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites portées sur le registre papier coté et paraphé par Monsieur le Maire, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de la consultation, au service urbanisme :

- Sur le registre papier de consultation disponible à l'accueil en mairie.
- Par voie postale, en adressant un courrier au service urbanisme de la commune à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Harnes, 35 rue des Fusillés, 62440 Harnes.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@ville-harnes.fr](mailto:urbanisme@ville-harnes.fr)

Pendant toute la durée de la consultation, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le service urbanisme seront consultables à l'Hôtel de Ville de Harnes. Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la commune à l'adresse suivante : [urbanisme@ville-harnes.fr](mailto:urbanisme@ville-harnes.fr).